

Le 13 décembre 2011

Mairie du 7^{ème} arrondissement de Paris
A l'attention de Mme Rachida DATI
116, rue de Grenelle
75007 PARIS

Courrier en tant que Membre du SYCTOM
Recommandée avec AR par précaution - Lettre Ouverte

Objet : USINE DE TMB DE ROMAINVILLE : CONSULTATION DU DOSSIER D'AUTORISATION D'EXPLOITER – RISQUE INDUSTRIEL.

Madame Dati,

Permettez-nous de vous faire part des documents que nous avons recueillis lors de la consultation en Préfecture du dossier d'autorisation d'exploitation.

Les éléments que nous vous joignons sont tous des documents déposés par URBASER, librement consultables en préfecture.

Leur consultation va compléter votre connaissance du dossier, démontrant l'incompatibilité entre ce projet d'usine de méthanisation d'OMR, et une implantation dans un milieu urbain .

Contrairement à tout ce qui nous a été affirmé ces derniers temps, il y a bien un risque de type AZF qui nous a été caché, ce qui est totalement inacceptable .

Vous trouverez ainsi en pièces jointes quatre schémas, représentant quatre scénarios relatifs à un seul digesteur, mettant en scène quatre types d'incidents industriels potentiels, sur lesquels on peut observer à l'intérieur de la zone définie comme présentant des "risques irréversibles" pour les personnes présentes dans le périmètre, plusieurs bâtiments accueillant quotidiennement plusieurs centaines de personnes .

Un second cercle en jaune incorpore des habitations .

Etrangement, les hypothèses relatives aux explosions en chaîne, "effets dominos" beaucoup plus graves, sont bien évoquées et reconnues dans le dossier, mais brièvement, et ne sont ni étudiées ni développées au niveau de leurs conséquences, les schémas relatifs étant absents du dossier .

Vous pouvez observer sur ces quatre schémas les conséquences des incidents analysés sur un seul digesteur : imaginez les mêmes schémas avec un effet domino sur six digesteurs !

Combien de blessés, combien de morts ? près de mille personnes sont impactables, habitants, salariés des entreprises, handicapés employés dans l'association voisine, passagers des RER ou TGV passant sous le digesteur le plus proche, convives et enfants présents dans les salles de fêtes immédiatement contigües.

Il ne s'agit pas de dramatisation ou d'hypothèses farfelues, mais encore une fois d'un dossier déposé en préfecture

URBASER reconnaît dans son dossier qu'il peut y avoir des personnes gravement blessées ou pire encore, quelle que soit la probabilité d'un tel accident, en cas d'incident industriel comparable à ceux cités fréquemment dans les rapports d'accidentologie – incomplets, car limités au territoire français ne comportant que peu d'installations industrielles produisant du biogaz .

Et pourtant, l'analyse des hypothèses les plus graves d'effet domino évoquées au dossier n'y figure pas, ce qui semble avoir échappé à beaucoup de monde .

Vous en êtes désormais informé, êtes vous prêt en toute connaissance de cause à faire courir ce risque d'accident aux populations concernées, quel que soit le nombre de personnes menacées (10, cent, mille, qu'importe alors qu'une seule vie devrait compter) , et quel que soit le taux de probabilité d'un tel accident ? (même s'il est faible, il existe réellement !) .

Nous vous demandons donc, dans le cadre de l'ultimatum fixé à URBASER, **d'imposer un risque zéro pour les habitants, ce qui n'est concevable que par l'élimination du site de Romainville de tout procédé générateur de Biogaz**, les matières organiques devant être éloignées des agglomérations avant d'être traitées ou incinérées .

Les riverains qui commencent simplement à être informés de l'implantation de cette usine, et de ses conséquences pour eux, sont extrêmement attentifs à votre position, et attendent de votre part une prise de conscience et des décisions en conséquence .

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame Dati, l'expression de nos salutations distinguées .

Le COLLECTIF de l'ARIVEM
PANTIN – BOBIGNY –ROMAINVILLE – NOISY LE SEC

Copie de la présente lettre à :

- M. le Président du SYCTOM, ainsi que l'ensemble des membres du SYCTOM,
- M. le Président de la République française, ses proches conseillers,
- M. le Premier Ministre,
- M. le Ministre de l'Intérieur,
- Mme la Ministre de l'Environnement,
- M. le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis,
- M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs de Seine Saint Denis,
- Mme le maire de Romainville,
- Mme la maire de Bobigny,
- M. le maire de Noisy-le-Sec,
- M. le maire de Pantin.

Pièces jointes :

- Annexe I autorisation d'exploitation URBASER, évaluation des risques sanitaires.
- Annexe autorisation d'exploitation URBASER, scénarios 1, 2, 3 et 4 – zone digesteurs.
